

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM NIMES CARBONNEL, ZAC MAS CARBONNEL 102 ALLEE DE SEVILLE 30900 NIMES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M. Hassan AMAR, représentant de la société A.K.H. PRO S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 6 IMPASSE ERNEST RENAN 30540 MILHAUD, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M. HASSAN AMAR	60	600 €
M. Mohamed-Amine AMAR, représenté par M. Hassan AMAR	20	200 €
M. Aymen AMAR, représenté par M. Hassan AMAR	20	200 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 09057 00020693101 28

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 novembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

AMAR

JST14

Mathieu MAURIN
Chargé d'Affaires Professionnels
09057@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Nîmes Carbonnel

102 Allée de Séville 30900 NIMES

Tél : 04 66 36 59 62 (appel local non surtaxé)

Fax : 04 66 05 77 88 - SIRET 534 229 794 00019

